



COMITE HAUTE-SAVOIE CYCLISME



RÈGLEMENT –CAHIER DES CHARGES 2019

TROPHÉE DÉPARTEMENTAL des JEUNES

VÉTÉTISTES

De la HAUTE-SAVOIE

Pour toute personne évoluant à vélo sur le site de la course,
le port du casque est obligatoire

ARTICLE 1 : GENERALITES

Pour promouvoir la pratique du VTT et l'organisation d'épreuves de qualité pour les catégories jeunes, le Comité

Départemental de Haute-Savoie organise, pour la saison 2019, un challenge départemental aux points. Il s'agira de proposer aux jeunes pilotes des confrontations ludiques sur toute la saison dans lesquelles on cherchera à favoriser la polyvalence, le perfectionnement technique, le fair-play et l'esprit d'équipe.

Le TDJV doit aussi être une porte vers la participation au TRJV et au TFJV qui se déroulera cette année à **Ploec-L'Hermitage en Bretagne**.

Il y a 2 jokers au TDJV (1 en xc et 1 en épreuve technique, la finale de cyclo-cross n'a pas de joker).

ARTICLE 2 : EPREUVES SELECTIONNEES

Ce sont les commissions VTT et Jeunes du comité départemental de Haute-Savoie qui valident le calendrier du TDJV, et donc la présence ou non d'épreuves « école de vélo » dans le calendrier. Ces commissions valident les nouvelles épreuves, et peuvent retirer des épreuves qui ne seraient pas conformes au règlement et ne proposeraient pas une qualité d'organisation et une sécurité suffisante.

Les 7 épreuves sélectionnées pour ce challenge sont les suivantes :

Date	Epreuve	Club	Discipline
Dim 12 mai	TDJV Bois de la Salle	VC Rumilly	DH / XC
Dim 26 mai	TDJV Pays de Gavot	VTT Pays de Gavot	TR / XC
Dim 16 juin	TDJV VTT Léman	VTT Léman	DH / XC
Dim 30 juin	Challenge des Fiz	UC Passy Mont-Blanc	DH / XC
Dim 15 septembre	TDJV Chamonix	CS Chamonix	TR / XC
Dim 22 septembre	TDJV Plaine Joux	VTT Miribike	DH / XC
Dim 6 octobre	finale école de vélo Amphion		Cyclo-cross

La date et le détail d'organisation des épreuves seront confirmés par chaque organisateur le plus tôt possible et devront parvenir aux responsables des clubs au moins 15 jours avant l'épreuve (ATTENTION : ne pas oublier de déclarer l'épreuve auprès du Comité Rhône-Alpes).

ARTICLE 3 : REGLEMENT ET ARBITRAGE

Le comité désignera un arbitre sur l'épreuve (à la charge du club organisateur, selon les barèmes en vigueur).

Les clubs organisateurs doivent fournir un arbitre club qui sera sous la responsabilité de l'arbitre désigné par le comité.

Si le club n'est pas en capacité de fournir un arbitre club, il doit en informer le plus rapidement possible le comité qui procédera à la désignation d'un 2ème arbitre (à la charge du club organisateur).

ARTICLE 4 : SOUTIEN INTERCLUBS

Pour permettre le bon déroulement de chaque épreuve, il est demandé à chaque club de mettre à disposition un bénévole pour aider à l'organisation sportive.

Il est demandé aux clubs d'envoyer le nom et les coordonnées de ce bénévole, en même temps que l'envoi des inscriptions pour l'épreuve.

Plusieurs clubs peuvent se regrouper pour proposer une manche commune.

ARTICLE 5 : CATEGORIES

Les courses sont ouvertes aux jeunes, licenciés ou non licenciés (titulaire licence journée), des catégories suivantes :

GARCONS	poussins (7 à 8 ans)	pupilles (9 – 10ans)	benjamins (11 – 12 ans)	minimes (13 – 14 ans)
FILLES	Poussins (7 à 8 ans)	pupilles (9 – 10ans)	benjamines (11 – 12 ans)	minimes (13 – 14 ans)

Le règlement fédéral prévoit que la compétition VTT peut débiter à 6 ans.

Le TDJV est donc ouvert aux poussins, qui seront classés au général individuel et au général club.

Il est laissé à l'appréciation des organisateurs le fait d'ouvrir ou non l'épreuve descente aux poussins.

Si la descente est ouverte aux poussins, le profil doit être sans danger et sans vitesse importante.

Les pré-licenciés qui ont 6 ans peuvent participer aux épreuves du TDJV, ils seront classés avec les poussins.

Cette possibilité est laissée à l'appréciation des organisateurs et de l'arbitre.

L'attention des parents et éducateurs est attirée sur le fait qu'il faut que ces enfants aient les réelles capacités de courir dans la catégorie des poussins.

Seuls les licenciés du département de Haute-Savoie concourront pour ce challenge. A cet effet, ils feront l'objet d'un classement différencié pour chacune des catégories énumérées ci-dessus et selon les modalités précisées à l'article 11 : "comptage des points".

Pour concourir au challenge (individuel et par équipe), il faut avoir obligatoirement une **licence annuelle à jour et signée**.

Pour les concurrents non licenciés, leur participation est possible s'ils s'acquittent des 2 points suivants:

*** Souscrire la licence journée ou la licence Accueil. Les titulaires de licence journée ou accueil ne sont pas classés dans le challenge (tant en individuel qu'au classement club).**

*** Présenter un certificat médical**, de l'année en cours, autorisant la pratique du VTT ou du cyclisme en compétition.

Remarque : les décharges éventuelles, même signées des parents, n'ont aucune valeur et engagent la responsabilité des organisateurs locaux en cas d'accident.

Quand ils inscrivent leurs coureurs, les clubs doivent impérativement indiquer si le coureur est licencié ou non, s'il a une licence accueil ou journée. Un coureur dont la licence n'est pas renouvelée au jour de la course est non licencié. Il doit s'acquitter d'une licence journée ou accueil.

ARTICLE 6 : ORGANISATION ET PARCOURS

Ces rencontres se déroulent sur une seule journée

Deux disciplines doivent obligatoirement être proposées dans la même journée.

Exception à cette règle, il peut n'y avoir qu'une épreuve si un enduro est proposé (discipline complète privilégiant à elle seule la polyvalence), ou pour la finale des écoles de vélo regroupant TDJV et TDJC.

Une course relais pourra être organisée par le club organisateur en course d'attente des résultats (pas pris en compte dans challenge). Cette course relais devra être composée de 4 coureurs, dont 3 garçons (un pupille, un benjamin, un minime) et une fille (quelque soit la catégorie, sinon remplacée par un pupille garçon). On privilégiera la constitution d'équipe inter clubs.

Les différentes épreuves de la journée doivent se faire avec le même vélo. Les commissaires pourront ne pas classer un enfant s'ils constatent un changement de vélo (on entend par vélo l'ensemble cadre, fourche et roues ; les autres composants peuvent être adaptés aux épreuves).

Le casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.

Les coureurs, leurs parents et leurs éducateurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du vélo, du matériel et des protections utilisés.

A) TRIAL

Les règles du Trial ont évolués au niveau TRJV et TFJV, avec l'arrivée du Trial Open.

Pour cette année le règlement du TDJV est identique à celui du Trial Open du TRJV 2019.

A1 : DEROULEMENT

- L'organisateur imposera un ordre de présentation sur la zone de départ. (Ex : dossard 1 à 10, zone 1 / dossard 11 à 20 zone 2, etc...)
- La zone de départ sera renseignée sur la cravate.
- L'ordre d'évolution sur les zones sera le suivant : 1, 2, 3, 4 pour ceux qui commencent par la zone. L'ordre d'évolution sur les zones sera le suivant 3, 4, 1, 2 pour ceux qui commencent par la zone 3, (etc...).
- La reconnaissance des zones est interdite à vélo sous peine de **mise hors course**.
- Seules les reconnaissances à pied avant le départ de l'épreuve sont possibles.
- Les reconnaissances à pied sont autorisées avant les épreuves (veille, ou le jour J).
- Les commissaires peuvent permettre aux pilotes de reconnaître la zone à pied juste avant leur passage.
- Le temps de reconnaissance sera limité à 5 min par groupe.
- Les pédales plates sont obligatoires pour limiter les risques d'accident.
- Pendant l'épreuve, aucune présence (parents, éducateurs, dirigeants) ne sera tolérée dans les zones exceptée celle des commissaires.
- Une exception pourra être accordée par les commissaires, dans le cas d'un passage jugé dangereux.

A2 : FORMAT DE COURSE

- Le VTT Trial se disputera sur un circuit de 4 zones différentes par catégorie (Benjamin, Minime, Cadet), avec un seul passage par zone.
- Pour les catégories Pupilles, 2 zones spécifiques seront aménagées. Chacune de ces zones sera parcourue 2 fois par le jeune pilote.
- Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ses passages.
- Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section.
- Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone.
- Le suiveur devra demander au commissaire, l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.
- Chaque Zone rapportera un maximum de 31 pts.
- Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes:
 - **flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)**
 - **flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)**
 - **flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)**
- Les portes sont numérotées de 1 à 6 et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation. Il peut choisir de ne pas franchir une porte, mais ne peut plus revenir en arrière.
- Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, 2 ou la 3. De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.
- Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section.
- S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte.
 - Le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes.

A3 : DÉCOMPTE DES POINTS

- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite.
- A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.
- S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.
- Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence axe de la roue avant et arrière).
- la porte est considérée comme engagée à partir du moment où le premier axe est passé entre les 2 flèches.
- La porte est considérée comme tentée à partir du moment où les deux axes du vélo sont passés entre les deux flèches.
- La porte tentée est validée à partir du moment où le pilote l'a franchie sans appui.
- Tant que la porte n'est pas complètement tentée les « come-back » sont autorisés.
- Le pilote qui touche ou fait tomber une flèche ou le piquet avec son vélo ou avec son corps ne marque pas les points de cette porte, mais il peut continuer son évolution dans la zone.
- Le pilote qui survole une porte ne marque pas les points de celle-ci mais peut aussi continuer son évolution dans la zone.

A4 : ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Au 5ème appui (5 pénalités)
- Passer une porte à l'envers

- Passer par-dessus, par-dessous, déchirer la rubalise. les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique).
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.
- Lorsque la personne en parade touche le pilote
- Chacun de ces cas équivaut à 5 points pénalité.

IMPORTANT : Dans tous les cas, le pilote conservera les points acquis dans les portes.

A5 : Pénalités

- Le pilote cumulera 1 point de pénalité dès qu'un appui sera constaté.
- Définition des appuis :
 - Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo
 - Seul l'appui du pneu est autorisé.
 - Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle sans mouvement du vélo.
- Il est permis de frôler un obstacle (arbre, rocher) avec le corps pendant le mouvement du vélo.
 - Aucune pénalité ne sera infligée si cet appui ne permet pas un rétablissement de l'équilibre.
- Il est permis de tourner le pied sur place (pointe ou talon).

A6 : classements

- Le classement se fera en fonction des points accumulés par le pilote dans les 4 zones.
- En cas d'égalité entre 2 pilotes, le départage se fera par rapport au nombre de pénalité (1 pénalité, 2 pénalités, 3 pénalités, etc...).
- Si l'égalité entre 2 pilotes persiste, le temps de passage de l'ensemble des zones sera pris en considération.

A7 : incident mécanique

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard dans les 5 minutes.

B) DESCENTE

Déroulement

- Le samedi, la reconnaissance du parcours est interdite en vélo.
- Le dimanche, une **seule** reconnaissance à vélo **est autorisée, elle est** obligatoire avant l'épreuve. **(Lors de cette unique reconnaissance, il est interdit de remonter la piste à pied avec son vélo pour refaire un passage)**
- 1 passage chronométré pour chaque pilote est souhaité pour augmenter son temps de pratique
- Les départs individuels se font toutes les 30 secondes. Un pilote rattrapé doit laisser passer celui qui va le dépasser.
- Lors de la 2ème manche, le départ peut s'effectuer dans le même ordre que lors de la 1ère manche, ou mieux, dans l'ordre inverse du classement de la 1ère manche si le classement a pu être établi et affiché.
- Pour les reconnaissances comme pour l'épreuve chronométrée, les protections sont obligatoires (voir détails en annexe):
 - o Casque intégral
 - o Protection dorsale
 - o Coudières et genouillères
 - o Gants longs
 - o Vêtement à manche longue, recouvrant les protections
 - o **pantalon long ou short de descente (jean autorisé, si port du short les protèges tibias sont obligatoires)**
 - o **les pantalons de survêtement ainsi que les cuissards sont strictement interdits.**
- Equipement de protection obligatoire pour les accompagnants lors des reconnaissances.**

Tracé

- Le parcours doit privilégier des qualités de pilotage et ne pas comporter d'obstacle abrupt, dangereux ou nécessitant un franchissement aérien obligatoire (prévoir des échappatoires).
- Le tracé est le seul garant de la sécurité des pilotes : il doit être sinueux pour éviter les prises de vitesses** (qui aggravent les conséquences des chutes) et valoriser le pilotage.
- Le parcours de descente sera jalonné par de la rubalise. Des arbres ou des piquets non dangereux (hauts et orientés vers l'extérieur) serviront pour fixer la rubalise entre 50 cm et 1 m du sol (pour éviter de passer par-dessus).
- La piste devra être variée pour offrir un maximum de technique de pilotage : virages à plat, relevés et en épingle, dévers, compression, etc.
- Des commissaires de courses ou des éducateurs devront être placés à tous les points délicats, pour la sécurité des pilotes comme du public (prévoir parfois une rubalise pour éviter au public de trop s'avancer) ; un avertissement par sifflet peut être nécessaire aux passages sans visibilité.
- Les obstacles dangereux doivent comporter des protections type matelas.

Distance :

- Poussins : 0,5 Km maxi. Très facile. Les organisateurs peuvent se réserver le droit de ne pas ouvrir la DH aux poussins
- Pupilles : 0,5 à 0.8 Km maxi
- Benjamins : 1 à 1,5 Km maxi
- Minimes : 1,5 à 2 Km maxi

Classement

- Le meilleur des 2 temps est conservé pour le classement (s'il y a eu 2 manches).

Attention : si aucune remontée mécanique n'est prévue (type navette, système mécanique d'exploitation de la station) la montée jusqu'au départ de la DH s'effectue à la pédale. Aucune aide n'est tolérée lors de la montée au départ (poussette par une autre personne, en moto, vae ou véhicule) toutes actes frauduleux constatés verra le participant exclu de la course et aucun point de la journée ne lui sera attribué.

Pour les pupilles et les poussins, les parents peuvent aider les enfants à monter leurs matériels et leurs vélos à la main.

C) XC (cross-country)

Déroulement

- Les départs des courses se font par catégorie. Les filles peuvent avoir une épreuve spécifique si elles sont nombreuses (au moins 15), ou alors partir avec les garçons de leur catégorie. Le placement des filles sur la grille est laissé à l'appréciation de l'arbitre, en fonction du nombre de coureurs, du niveau des filles et de leur motivation, de la largeur de la ligne de départ.
- Les compétiteurs seront placés sur la grille de départ dans l'ordre du classement général provisoire s'il est établi.
- Pour la première épreuve de la saison, la mise en grille se fera suivant le résultat de l'épreuve technique.
- Toute assistance sous quelque forme que soit est interdite : dépannage mécanique, poussette, portage du vélo, changement de roue, etc.
- Ravitaillement interdit sur le parcours, sauf accord du corps arbitral.

Tracé

- Des parcours adaptés doivent être proposés à nos jeunes pilotes, avec une attention toute particulière pour les plus petits et les jeunes filles. Un petit parcours de quelques kilomètres à parcourir plusieurs fois suivant la catégorie est idéale. Pour les petites catégories, soit le parcours sera différent soit une variante permettra de couper le grand parcours ou la difficulté physique).
- Les parcours devront être davantage techniques que physiques: la confrontation physique se fait sur tout type de parcours, quelle que soit la distance ou le dénivelé. Ils doivent aussi proposer un maximum de diversités de terrain et d'obstacles (racines, pierres, chemin roulant à la montée ...)
- Le(s) ouvreur(s) et le(s) fermeur(s) du cross doivent obligatoirement être équipé d'une chasuble. L'accès du parcours est interdit à toutes personnes qui ne sont pas en course et qui ne sont pas équipées d'une chasuble organisation.
- La durée de l'épreuve ne devra pas dépasser, pour les meilleurs de chaque catégorie, les temps indiqués ci-dessous. Les conditions météorologiques peuvent imposer une réduction du parcours. Les temps de parcours de X-Country seront adaptés à la nature et aux difficultés techniques du terrain, dans les limites suivantes :

CATEGORIE	MINIMUM	MAXIMUM
Poussins	0h 10'	0 h 15'
Pupille	0 h 15'	0 h 20'
Benjamins	0 h 20'	0 h 25'
Minimes	0 h 25'	0 h 35'

Classement

- L'arrivée s'effectue sur une zone réservée à cet effet, permettant aux autres pilotes de finir leur tour si nécessaire.
- Une zone suffisamment large doit permettre aux jeunes de sprinter si la confrontation est rude.
- Un classement filles et un classement garçons sont réalisés.
- Toute aide extérieure (matériel, poussette, ...) ou entre concurrents (échange de roues par exemple) engendrera un classement en dernière position, tout comme le non-respect du parcours.
- Il est interdit de courir au côté du coureur ou d'accompagner celui-ci sur le circuit.

D) CYCLO CROSS

Règlements

- Epreuve de cyclo-cross, commune aux deux challenges jeunes TDJV et TDJC (trophée départemental du jeune cycliste), voir règlement de l'épreuve sur le règlement du TDJC.
- Quelques points bien particuliers:
 - o Bidon interdit (camel back toléré), ravitaillement interdit
 - o Embouts de guidon interdits.
 - o Il faut des épingles car il y a des dossards
 - o Le coureur doit passer la ligne d'arrivée les deux mains sur le guidon.
- L'épreuve comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacles à sauter et artificiels, planches, etc.).
- Les coureurs du TDJV ont le choix de courir en VTT ou avec un vélo de cyclo-cross.
- Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit).
- Durée maximum:
 - o Poussins : 7 min
 - o Pupilles: 7 min
 - o Benjamins: 10 min
 - o Minimes: 15 min

ARTICLE 7 : INSCRIPTION

Pour faciliter la tâche des organisateurs, les engagements devront parvenir **au plus tard** le mercredi avant l'épreuve.

Toutefois, les inscriptions sur place restent possibles (mais à éviter). Elles peuvent sur décision de l'organisateur (annoncé au préalable) faire l'objet d'une majoration tarifaire.

Il est expressément demandé aux clubs de ne pas inscrire les coureurs qui n'ont pas confirmé leur participation. Trop de clubs inscrivent par défaut tous les coureurs, et l'organisateur se trouve confronté à un fort absentéisme.

Les organisateurs peuvent organiser leur inscription par Internet par le biais du comité Rhône-Alpes. Ce mode d'inscription sera progressivement à privilégier.

Si les inscriptions ne sont pas faites par Internet, il est demandé que les inscriptions se fassent sous forme d'un tableau Excel identiques pour tous.

Ce tableau est à disposition sur le site Internet du comité départemental.

SEXE	CATEGORIE	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CLUB
F	PUPILLE FILLES	DUPONT	Camille	2474341000	Cs chamonix

Le tarif pour participer à une manche du TDJV est de 3€ par coureur.

Cette somme va intégralement à l'organisateur, qui s'organise pour encaisser les règlements.

Les inscriptions seront réalisées sur la liste d'engagés et signées par les compétiteurs personnellement.

La présentation de la licence **signée** est obligatoire lors du retrait de la plaque.

ARTICLE 8 : LES NUMEROS

Les coureurs se verront remettre une plaque à l'année, un numéro sera attribué à chaque coureur en fonction des résultats de l'année précédente, cette plaque est valable pour toute les courses du TDJV 2019, de plus elle est obligatoire.

En cas d'oubli ou de perte une autre plaque sera attribuée avec un autre numéro, elle sera payante au prix de 5 euros. Ses 5 euros seront à payer au club organisateur, qui les reversera au comité. Pour les licences journées une plaque manuelle sera faite par l'organisateur et valable que pour une course. (Pour Cyclo, dossards de tout le club récupérés par un éducateur).

ARTICLE 9: SECURITE ET SECOURS

Le parcours devra être correctement balisé et ne générer aucun doute pour les compétiteurs : rubalise, fléchage et signaleurs

Si des traversées de route n'ont pu être évitées, chacune d'elles devra être sécurisée au moyen de signaleurs.

Une attention particulière sera portée à la sécurité.

La réglementation oblige la présence de secours de première urgence sur le lieu de l'épreuve (proche de l'arrivée si possible) : présence des secouristes agréés, d'un local, de matériel (brancard, couverture, trousse de secours de première urgence...).

L'arbitre aura faculté de refuser le départ des courses s'il juge que les conditions de sécurité sont insuffisantes.

ARTICLE 10 : RAVITAILLEMENT

Une zone de ravitaillement, liquide et solide, sera aménagée à proximité de la ligne de départ/arrivée. Pas de bidon autorisé sur le cyclo-cross: réglementation fédérale.

ARTICLE 11 : COMPTAGE DES POINTS

A chaque rencontre TDJV, les compétiteurs licenciés en Haute-Savoie, au moment de l'épreuve, feront l'objet d'un classement supplémentaire pour la journée qui leur attribuera les points ci-après :

Ce classement journée sera établi en cumulant les points marqués sur chaque type d'épreuves du jour en fonction du classement de chacun : 1er = 1pt, 2ème = 2pts, 3ème = 3pts, etc... Le coureur qui aura le moins de points au cumul des épreuves sera déclaré vainqueur du jour. Le classement de l'épreuve technique sera prépondérant en cas d'ex-æquo.

Les coureurs possédant une licence journée ou accueil ne marquent pas de point au challenge.

D'autre part pour la finale d' **Amphion** (disputée à la fois par les jeunes du TDJC et TDJV), les coureurs classés dans les 2 challenges avant la finale marqueront leurs points dans les 2 classements (TDJC et TDJV).

ARTICLE 12 : RESULTATS ET CLASSEMENT

Les résultats seront affichés, dans les délais les plus brefs à la fin de l'épreuve, à proximité de la ligne de départ/arrivée.

De même, les classements **des deux épreuves du jour + le classement général devront être** adressés au plus vite (lendemain), par mail à : carle.lesoin@sfr.fr et josedecor74@gmail.com pour pouvoir établir le classement départemental mis à jour tout au long de la saison.

Les organisateurs doivent impérativement noter dans l'état de résultats si le coureur avait une licence journée ou accueil.

Pour un coureur non à jour de licence, le n° de licence de l'année précédente ne peut pas être porté sur la feuille de résultats.

Le présent règlement prévoit 2 jokers (**1 pour le xc et 1 pour la technique, pas de joker pour le cyclocross**). Sera déclaré vainqueur dans chaque catégorie, le concurrent ou la concurrente totalisant le plus grand nombre de points pour les N- 2 meilleurs résultats enregistrés. N étant le nombre d'épreuves réellement organisées, figurant au calendrier.

En cas d'égalité, le nombre de victoire départagera les ex-æquos, puis le nombre de deuxième place, de troisième place, etc. ...

Si l'égalité persiste sera pris en compte le nombre total d'épreuves disputées. En dernier recours, un tirage au sort sera effectué.

Classement général individuel :

Pour être classé au classement général individuel, il faudra avoir participé à 3 courses minimum. Les coureurs extérieurs du département seront sortis des classements des différentes épreuves, les coureurs de la Haute Savoie ne seront pas reclassés en conséquence (ils gardent leurs places et les points obtenus lors de l'épreuve).

Pour le classement général, seront pris en compte les places du classement de l'épreuve technique et la place du classement du xc. Le classement général journée ne compte pas pour les journées à double épreuve.

Tableau d'attribution des points aux coureurs pour une épreuve :

places	points		Places	Points		Places	Points		Places	points
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

Classement club

Le classement par club sera effectué en tenant compte du classement des deux meilleurs coureurs garçon et de la meilleure fille (classement indépendant de celui des garçons) classés de chaque club dans chaque catégorie (attention, y compris les minimales de cette année).

Calcul - Cas général

Le club a deux garçons et une fille classés. Sachant que le premier marque 1 point, le deuxième 2 points, etc. La somme est faite des 2 premiers coureurs garçons et de la première fille classés de chaque club. Exemple: 2ème, 5ème et 2ème fille = $2 + 5 + 2 = 9$ points

Calcul - Cas particulier

Le club n'a qu'un seul coureur classé dans une catégorie ou n'en a pas.

Exemple :

Un seul coureur du club classé 8ème et 25 coureurs classés dans la catégorie dont 8 filles:

$8 + (25+1) + (8+1) = 43$ Le club a 43 points pour cette catégorie.

Si aucun coureur classé: $(25+1) \times 2 + (8+1) = 61$ points

Le Club obtient 61 points pour la catégorie.

On additionne les points de toutes les catégories pour chaque club. Le club qui obtient le moins de points est proclamé vainqueur du jour.

En fonction du classement du jour, chaque club reçoit un certain nombre de points suivant le barème ci-dessous :

Attribution des points		le 1er club: 30 points	le 2ème club: 28 points
le 3ème club: 26 points	le 4ème club: 24 points	le 5ème club: 22 points	le 6ème club: 20 points
le 7ème club: 18 points	le 8ème club: 16 points	le 9ème club: 14 points	le 10ème club: 12 points

Le 15ème et suivants marquent 2 points

A la fin de la saison, est proclamé vainqueur le club qui aura obtenu le plus de points.

ARTICLE 13 : RECOMPENSES

Conformément aux dispositions en vigueur, il ne pourra être remis que des prix en nature. Au classement général final du challenge départemental, les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par le Comité Départemental.

Au classement général final du challenge départemental, il n'y aura de podium que s'il y a au minimum 3 classées chez les féminines et 5 classés chez les masculins.

Un challenge sera attribué au club qui aura marqué le plus de points sur l'ensemble des épreuves ; ce challenge est attribué pour une durée d'un an. Il ne sera définitivement acquis à un club qu'après trois victoires au classement final. Un nouveau challenge des clubs sera alors mis en jeu.

ARTICLE 14 : PRESTATIONS

L'ensemble des prestations (matériels et personnels : ravitaillement, sécurité, pointage) est à charge du club organisateur. Les arbitres et le Comité Départemental ont la responsabilité d'apporter le matériel nécessaire à leurs prestations.

Le club organisateur mettra également deux personnes au minimum à disposition des arbitres (inscriptions, pointage, édition des résultats, etc. ...).

Les éducateurs de chaque club pourront être mis à contribution par les arbitres pour les aider dans leurs tâches.

ARTICLE 15 : PUBLICITE DU REGLEMENT

Le présent règlement devra être affiché, de façon à être facilement consultable, près de la table d'inscription ; il devra pouvoir être remis aux personnes qui en feraient la demande.

Il est demandé aux présidents club de mettre se règlement à disposition des éducateurs.

Les éducateurs doivent expliquer ce règlement aux concurrents et parents présents sur les courses.

ARTICLE 16 : ETAT D'ESPRIT – RECLAMATION

Il est important que le TDJV conserve un bon esprit, certes de compétition, mais dans le respect des arbitres, compétiteurs et autres coureurs.

De même, organisateurs et participants doivent tout faire pour respecter l'environnement, et une réduction maximale de l'impact de la course.

Les arbitres peuvent pénaliser par une disqualification, les coureurs qui auraient fait preuve (eux-mêmes ou leurs parents ou éducateurs) d'un mauvais état d'esprit.

Le comité désigne un responsable qui sera présent sur toutes les courses du TDJV.

Pour 2019 (sauf impossibilité de sa part, ou décision du comité) ce responsable sera **carle LESOIN**

Chaque club désigne un référent pour la journée de course. Ce référent doit être en priorité un éducateur ou dirigeant.

Seul ce référent peut faire une réclamation (déroulement de l'épreuve, classement, comportements pénalisables...) auprès du responsable désigné par le comité.
Les décisions concernant ces réclamations seront prises sur place par le responsable du comité et l'arbitre, aidés les cas échéant (et si le responsable du comité le souhaite) par les référents des clubs.
Aucune réclamation ne sera recevable après la journée de course.
Les vidéos ne sont pas recevables pour les réclamations.

ARTICLE 17 : PENALITES

Des pénalités sont appliquées au club selon les dispositions suivantes :

- Non participant à la course (parents, éducateurs, coureur d'une autre catégorie) qui court à pied à coté d'un coureur
 - Non participant à la course en VTT sur le parcours
 - Aide d'un coureur (poussette), sauf décision contraire de l'arbitre
 - Propos injurieux à l'encontre d'organiseurs, bénévoles, arbitres
 - Inscription d'un coureur non à jour de licence
- Pénalité de 100 points (du classement club) pour chacun de ces motifs

ARTICLE 11 : AFFICHAGE DU REGLEMENT

Le présent règlement devra être affiché, de façon à être facilement consultable, près de la table d'inscription ; il est également en ligne sur le site du comité <http://www.cyclisme-haute-savoie.com/>



Le coordinateur du TDJV
CARLE LESOIN

Le rôle des parents dans la performance sportive

10 commandements pour vous aider à prendre du recul

1. Je me rappelle que mon enfant fait du sport pour son plaisir et non le mien.
2. Je le sensibilise au fait qu'il y a une opportunité d'évolution dans chaque situation, qu'elle soit connotée positivement ou négativement (victoire ou défaite)
3. Je ne critiquerai jamais mon enfant sur une erreur ou une défaite lors d'une compétition. Je le soutiendrai, lui ferai un feedback positif et motivant.
4. Je respecterai les coéquipiers de mon enfant, ses adversaires, les arbitres, les bénévoles.
5. Je n'oublierai pas que mon enfant n'est pas un professionnel miniature et par conséquent, il ne peut pas être évalué avec les mêmes critères qu'un professionnel.
6. Je ne remplacerai pas le coach et lui ferai confiance quant à ses compétences.
7. Je ne transfère pas mes envies de réussite ou ma carrière rêvée sur lui...
8. Mon enfant n'est pas responsable de mes propres frustrations en cas de non réussite, c'est à moi de gérer mes propres états d'âme.
9. J'aime mon enfant de façon inconditionnelle.
10. Je laisse à mon enfant un espace d'autonomie et de développement.

Pour conclure, il n'y a pas de relation idéale mais des relations uniques, singulières à entretenir continuellement pour favoriser le bien-être et la performance de vos enfants. Bien évidemment, pour bien accompagner son enfant, il est nécessaire de bien s'accompagner soi-même ! Pour cela, il est bon d'avoir conscience de sa façon d'être, de fonctionner, de gérer ses émotions, pour éviter de lui transférer ce qui nous appartient !

ANNEXE 2

Matériel de protection DH obligatoire :

Casque intégral monocoque. Gants longs.



Protection genoux tibias.



Gilet intégral de protection (benjamin, minime, cadet).



Dorsale et coudières tolérées pour les poussins et les pupilles.



Pantalon long DH (short de DH toléré) ou Jeans. Maillot manche longue.

